

# AIDE RAPIDE AUX VICTIMES DES CATASTROPHES





Aide rapide aux victimes des catastrophes



# **RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES REALISEES PAR L'ORGANISATION ARVC CONGO**

**Année 2017**

## Introduction Générale

La Violence Basée sur le Genre (mariage des enfants, mariages précoces et forcés) est l'un des défis majeurs que connaît le monde pour son développement socio-économiques. Plus ou moins un tiers des enfants à travers le monde sont victimes de VBG dont les conséquences se manifestent sur leur santé et leur épanouissement dans la communauté. Faisant la revue des effets néfastes de ce défi, il est établi que la violence faite aux femmes et aux jeunes filles les empêche une participation active dans la société, limite leur accès à l'éducation, au marché du travail ainsi que leur droit à la propriété. L'efficacité de la prévention et de la lutte contre les mariages d'enfants, mariages précoces et des mariages forcés est un domaine de travail dans lequel intervient un nombre croissant d'organisations multilatérales et bilatérales, d'organismes publics et d'ONG au moyen d'interventions toujours plus nombreuses basées sur la recherche et l'enrichissement de la base de données contribuant à la connaissance des mécanismes permettant de freiner le cycle de la violence sexuelle. Pour suivre cet effort et atteindre des résultats plus vastes et plus durables, il est utile de puiser dans l'énergie créatrice des futurs leaders et des créateurs de solution. Cela demande aussi de documenter nos réussites et nos échecs afin de continuer à faire progresser ce domaine en investissant les ressources nécessaires aux stratégies les plus efficaces.

Ce rapport est une contribution aux efforts en cours pour tenter de mieux comprendre la pratique du mariage d'enfants en République démocratique du Congo en générale et particulièrement au Sud Kivu et en Afrique en générale. Malgré des taux de prévalence parmi les plus élevés au monde, notre région a rarement fait l'objet de recherche qualitative solide sur la pratique. C'est la raison pour laquelle ARVC a décidé de générer des actions des connaissances et d'identifier les cas, les causes, conséquences et facteurs de changements qui pourraient être utilisés pour développer des interventions informées par des données probantes afin de contribuer à mettre fin aux mariages des enfants. Les réalisations ont explorées les significations contextuelles de concepts tels que «l'enfance», «l'âge adulte» et le «mariage» du point de vue des filles, des garçons, de leurs parents et des autres membres des communautés où la recherche a eu lieu. En outre, les activités ont exploré le rôle et les processus du mariage, les raisons qui poussent les parents à marier les filles tôt; ainsi que les désavantages et les risques associés à cette pratique. Les résultats de notre activité contribuent à apporter une nouvelle perspective sur les facteurs et les processus du mariage d'enfants dans cette partie du pays, nuanciant certaines idées reçues qui jusque-là dominant les discours tenus à ce propos.

Notre rapport met l'accent sur l'importance d'investir dans une meilleure compréhension de la question dû au mariage des enfants, mariages précoces et mariages forcés au point de vue des communautés et sur la nécessité de développer des interventions adaptées aux différentes réalités communautaires.

## Le droit de reproduction

Tous droits de traduction et d'adaptation, en partie ou totalité, réservés pour tous les pays, organisation et individu. La reproduction d'un extrait quelconque par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécaniques, en particulier par la photocopie et par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de l'organisation Aide rapide aux victimes des catastrophes, ARVC en sigle.

Equipe d'auteurs :

ARVC RDC – Coordination

1. Ir Darwin RUKANYAGA ASUMANI 2. Jacques BULINDA RUHARARA 3. Jean MABAMBA FASI

Kimanga (Uvira) Sud Kivu, République démocratique du Cogo

BP : 6999 Bujumbura Burundi

**Contacts :**

**+243974477978,993417510**

[arvcrdc@gmail.com](mailto:arvcrdc@gmail.com)

[coordinationarvc@gmail.com](mailto:coordinationarvc@gmail.com)

Facebook : ARVC Congo

Twitter : AideRapide

Skype : ARVCRDC

Dépôt légal : Rapport annuel 2017

Production : ARVC



Aide rapide aux victimes des catastrophes



## LES ABREVIATIONS

**ARVC** : Aide rapide aux victimes des catastrophes

**RDC** : République démocratique du Congo

**SK** : Sud Kivu

**AGR** : Activité génératrice de revenu

**ASBL** : Association sans but lucratif

**AG** : Assemblée générale

**PNUD** : Programme de nations unies pour le développement

**CA** : Conseil d'administration

**ONG** : Organisation non gouvernementale

**OCHA** : Bureau de coordination des affaires humanitaires

**CC** : Commission de contrôle

**CSE** : Coordination et ou secrétariat exécutif

**CG** : Commission de gestion

**PNC** : Police nationale congolaise

**TGI** : Tribunal de grande instance

**FARDC** : Force armée de la république démocratique Congo

**MEF** : Mariage d'enfant et forcé

**OSC** : Organisation de la société civile

**IOV** : Indicateur objectivement vérifiable

**APS** : Assistant psychosociale

**WCC**: World chald Canada

**SCI**: Save the children international

**BCNUDH**: Bureau conjoint de nations unies aux droits de l'homme

**TRIPAIX**: Tribunal de paix

**MONUSCO**: Mission de nations unies pour la stabilisation au Congo

**SE** : Suivi & Evaluation

**PPL** : Programme de plaidoyer et de lobbying

**PAH** : Programme d'assistance holistique

**PEMDS** : Programme d'enquête, monitoring, documentation et sensibilisation

**PRC** : Programme de renforcement de capacité

**PP** : Partie prenante

**MP** : Mariage précoce

**CCCL** : Changement de comportement de la communauté locale

**VMEF** : Victimes des mariages d'enfants et forcés

**FPE** : Filles pas Epouses

**PMME** : Partenariat Mondiale pour mettre fin aux mariages d'enfants

## REMERCIEMENTS

Ce pendant au seuil de cette étape, il nous sera utile d'être reconnaissant à l'égard de certains partenaires, personnes, synergies et des réseaux qui ont concouru à la réalisation de nos travaux.

Nos remerciements s'adressent avant tout à Jéhovah le créateur du ciel et de la terre,

Nous remercions les organisations, **FPE/PMME** pour leur effort fourni pour que les stratégies de lutte soit mise en application, les plans, les sondages, des orientations et DCI (**Disability Council International**) de nous avoir soutenu d'une manière technique et l'orientation dans l'intégration de l'aspect Handicap dans la lutte contre les MEPF ;

Nous remercions le **gouvernement congolais** par les biais des services du Plan cellule d'Uvira et de Genre Femme, Famille et enfant d'Uvira, affaires sociale et service de la jeunesse pour leurs accompagnement technique, collaboration efficace et concret ;

Nous remercions également Monsieur Prof. ERIC LWAMWENGE, Coordinateur de l'organisation CEEDECO, Dieudonné AMISI MUTAMBALA Chercheur et praticien en Education, et responsable de l'organisation ARTHUM, qui nous ont accompagnés dans les courses du travail et de réalisation des orientations des activités sur le terrain, également ALEXADRA NEWLANDS Coordinatrice de la FPE en charge de l'Afrique ;

Nous remercions les membres de l'organisation ARVC qui ont contribué leurs fonds, matériels, temps, pour l'avancement des activités de l'organisation ;

Il sera ingrat de tourner cette page de remerciement sans s'être reconnaissant à la Coordination des affaires humanitaires UNOCHA, MONUSCO, UNICEF et UNHCR pour leur appui tant matériels, la coordination des réunions des sous cluster et GTPE, GTJ et GTPS Uvira comme à Fizi, pour des plaidoyers faite ;

Nous clôturons cette page en disant merci beaucoup à toutes et à tous ceux de loin ou de près, nous ont soutenu et réconforté et ceux-là qui voudrons nous soutenir à la prochaine au moment de notre parcours humanitaire pour l'année 2017-2018.

Que Jéhovah les bénissent pour toujours.

Présenter par Aide rapide aux victimes des catastrophes ARVC en sigle



Avec :



## Présentation de l'organisation

**QUI EST NOUS ?** L'Aide rapide aux victimes des catastrophes ARVC en sigle, est une organisation sans but lucratif; d'inspiration d'aide et secours d'urgence, gestion des risques et d'assistances aux victimes des catastrophes œuvrant pour le respect et la protection des droits humains et la protection de l'Environnement. Créée en 2008 par un groupe des personnes victimes des catastrophes naturels de 2004 à Kalundu suite à l'inondation de la Rivière Karigo et éboulement de montagne de Kalundu, ARVC se concentre sur les facteurs constitutifs de sous-développement et de violation des droits humains, conflits intercommunautaires et des conditions précaires et plus particulièrement des personnes vulnérables de toutes catégories afin de réduire le degré de la vulnérabilité chez les personnes victimes de ces fléaux.

L'ARVC vise à aborder certains des besoins identifiés tels que la protection, la formation, la défense, le respect des droits humains, protection de l'environnement et promeut la résolution non violente des conflits. Depuis 2013, ARVC lutte contre les mariages précoces et forcés dans les territoires de Fizi, de Walungu et Uvira en organisant des campagnes des sensibilisations, de plaidoyer et de vulgarisations des textes de loi sur les mariages précoces et forcés, accompagnement juridique et judiciaire, accompagnement psychosocial, conférence débats, journée de réflexions, accompagnement médical, monitoring de droit humains (recherche), ainsi que les AGR pour les victimes.

**NOTRE MISSION :**

Notre mission est de sensibiliser les communautés, l'opinion publique aux conséquences néfastes du mariage des enfants, mariages précoces et mariages forcés au niveau communautaire, local, national et international. Faciliter l'apprentissage et la coordination entre les communautés, mobiliser tout le soutien nécessaire qu'il soit



politique, financier ou autre pour mettre fin au mariage des enfants et forcés.

**NOTRE VISION :**

Un monde sans mariage des enfants, précoces et forcés dans lequel les filles et les femmes jouissent du même statut d'égalité que les garçons et les hommes, et dans lequel elles sont en mesure de réaliser pleinement leur potentiel dans tous les aspects de leur vie.

**NOS VALEURS :**

- Le respect de droit de l'enfant et de la femme, - impartialité, - neutralité, - confidentialité,- les enfants au centre de nos actions et – travail, bénévolat, la force et la volonté de faire.

**FINALITE:**

Les taux de violences socioéconomiques et culturelles particulièrement les mariages d'enfants (précoces) et forcés des adolescents et adolescentes de 13-17 ans dans les territoires d'Uvira, Fizi et Walungu ont baissé au niveau défini par la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre.

**Aide rapide aux victimes des catastrophes**

Uvira, Sud-Kivu en RDC, Tél: +243 97 44 77 978,

[arvcrdc@gmail.com](mailto:arvcrdc@gmail.com)

[coordinationarvc@gmail.com](mailto:coordinationarvc@gmail.com)

BP: 6999 Bujumbura Burundi via Uvira

Compte bancaire: 1275-3001639-00-10 TMB/Uvira R.D.Congo.

## PROBLEMATIQUE DE MARIAGE D'ENFANT AU SUD KIVU

Les violences basées sur les genres MEPF en particulier est un domaine de recherche encore très récent et demeurent un problème récurrent en RD Congo. L'étude menée en 2009, montre que 99,2% des jeunes adolescents et adolescentes (jeunes et petite filles) font l'objet de pratique coutumière néfaste. Des victimes de ces violences sont des enfants (filles et garçons) des moins de 18 ans.

Les droits de ces enfants à ne pas être mariées avant leur majorités et leur consentement est l'un des droits le plus violés en RD Congo en générale particulièrement Uvira, Walungu et Fizi dans la province du Sud Kivu, à cela ils sont trop exposés aux grossesses, naissances et maternités précoces, abandons scolaires, à la violence de leurs partenaires et encouragent les risques de ne pas sortir de la pauvreté, notamment du fait de l'interruption de leur éducation. Mariage traditionnel ou coutumier, Mariage religieux, Mariage arrangé, Enlèvement des fiancées, Esclavage, Traite de femme, Exploitation des enfants, Epouse achetée (coli) par correspondance, Mariage en règle de différend (dette), reste la priorité de priorité pour intervenir en fin de mettre fin au mariage d'enfants. Le mariage d'enfant constitue une violation des droits fondamentaux.

La RDC comme d'autres pays du monde est affectée par ce phénomène. L'impact du MEPF est, encore aujourd'hui, trop souvent évoqué uniquement en terme de santé sans s'intéresser assez à ses effets sur l'éducation d'une part, dans le développement, et au rôle que peut jouer l'éducation dans la prévention des mariages d'autre part.

En tant que violation des droits humains, le mariage précoce nécessite une réponse holistique et complémentaire à travers les interventions multisectorielles visant à contrer cette pratique et qui doivent inclure la coopération des tous les acteurs à tous les niveaux (mobilisation forte des filles, des garçons, des parents (pères et mères) et des dirigeants politiques, religieux, développement et mise en œuvre de législations efficaces, remise en question des normes sociales et culturelles).

Malgré l'ampleur et la gravité du phénomène, c'est au cours de l'année 2015 que l'on voit apparaître la première campagne de sensibilisation que le gouvernement Congolais a lancé pour la première fois de lutte contre les mariages des enfants, mariages précoces et des mariages forcés, le reconnaissant comme violation des droits de l'enfant et frein majeur au développement. Récemment, dans le cadre des réflexions sur les objectifs de développement post-2015, le sujet a émergé au plus haut niveau.

## ACTIVITES REALISEES PENDANT L'ANNEE 2017

Une série d'activités ont été à la portée des actions cette année 2017, nous avons organisées des activités a l'intention des VMEPF et celles en risque de MEPF à Uvira, Fizi et Walungu.:

- Identification des nouveaux cas des mariages d'enfants, mariages précoces et forcés dans les territoires d'Uvira, Walungu et de Fizi ;
- L'accompagnement psychosocial et professionnel de 1 017 cas de VMEPF qui ont été écoutés, identifiés et qui sont passé au centre de prise en charge ;
- La dénonciation des cas aux autorités compétentes à la matière ;
- L'accompagnement juridique et judiciaire des VMEPF ;



**ZAWADI** Une fille de 15 ans avec son enfant de sexe Masculin victimes de MEPF à Uvira.

### a. Identification des nouveaux cas des MEPFs dans les territoires d'Uvira, Walungu et de Fizi.

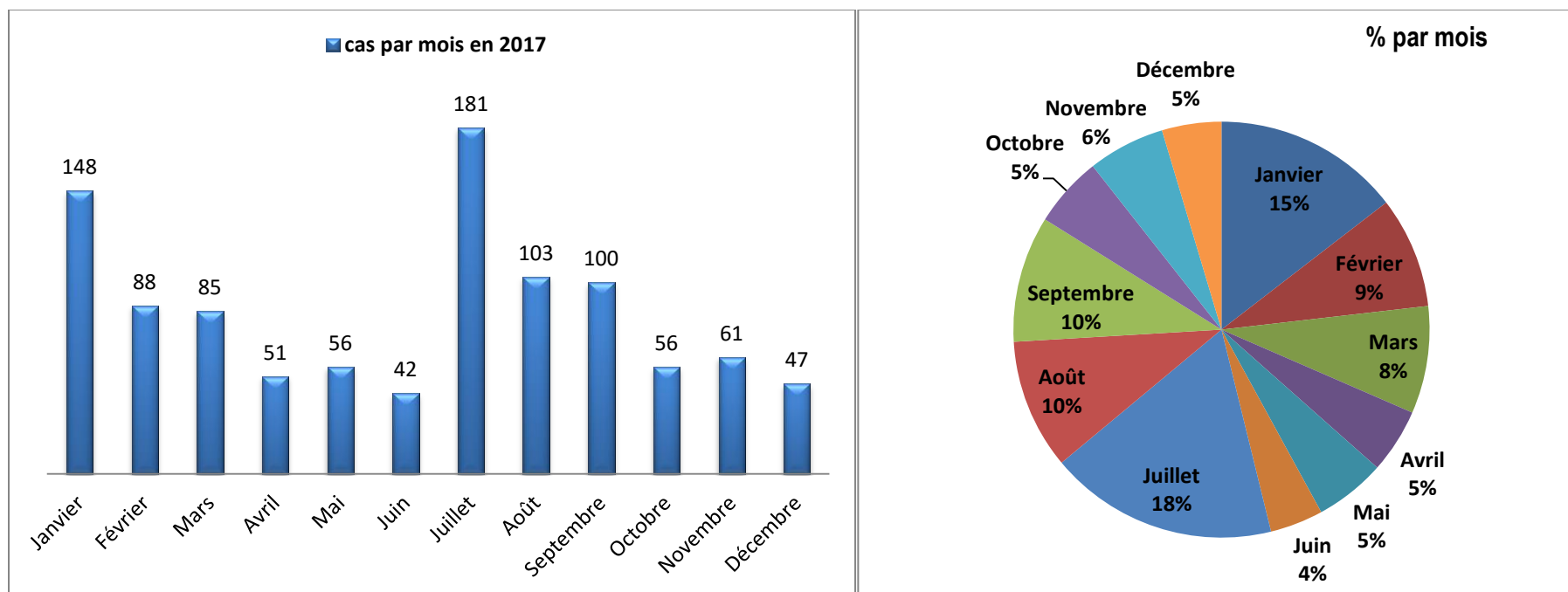
Les MEPF en particulier est un domaine de recherche encore très récent et demeurent un problème récurrent en RD Congo. Pour ce faire, nous avons **identifiées 1 017 cas subdivisée en 'quatre' 4 trimestres. dont 321 cas en premier trimestre, 148 cas dans 2<sup>ème</sup> trimestre, 384 cas dans 3<sup>ème</sup> trimestre et 164 cas dans 4<sup>ème</sup> et cela dans trois territoires d'Uvira, de Walungu et de Fizi. Par ces cas, 43 enfants vivent avec handicaps confondis.**

Pour le détail de cas pour l'année 2017, nous vous encourageons de voir ces tableaux ci-dessous :



**Commentaires** : 1017 cas identifiés pour l'année 2017, sont répartie en 4 trimestres et chaque trimestre compte 3 mois. Premier trimestre qui va de Janvier au Mars 321 cas, deuxième trimestre allant d'Avril au Juin 148 cas, troisième trimestre qui va de Juillet au Septembre 384 cas et quatrième trimestre allant de Octobre au Décembre 164 cas.

### Graphique synthèse de cas selon le mois et par pourcentage.



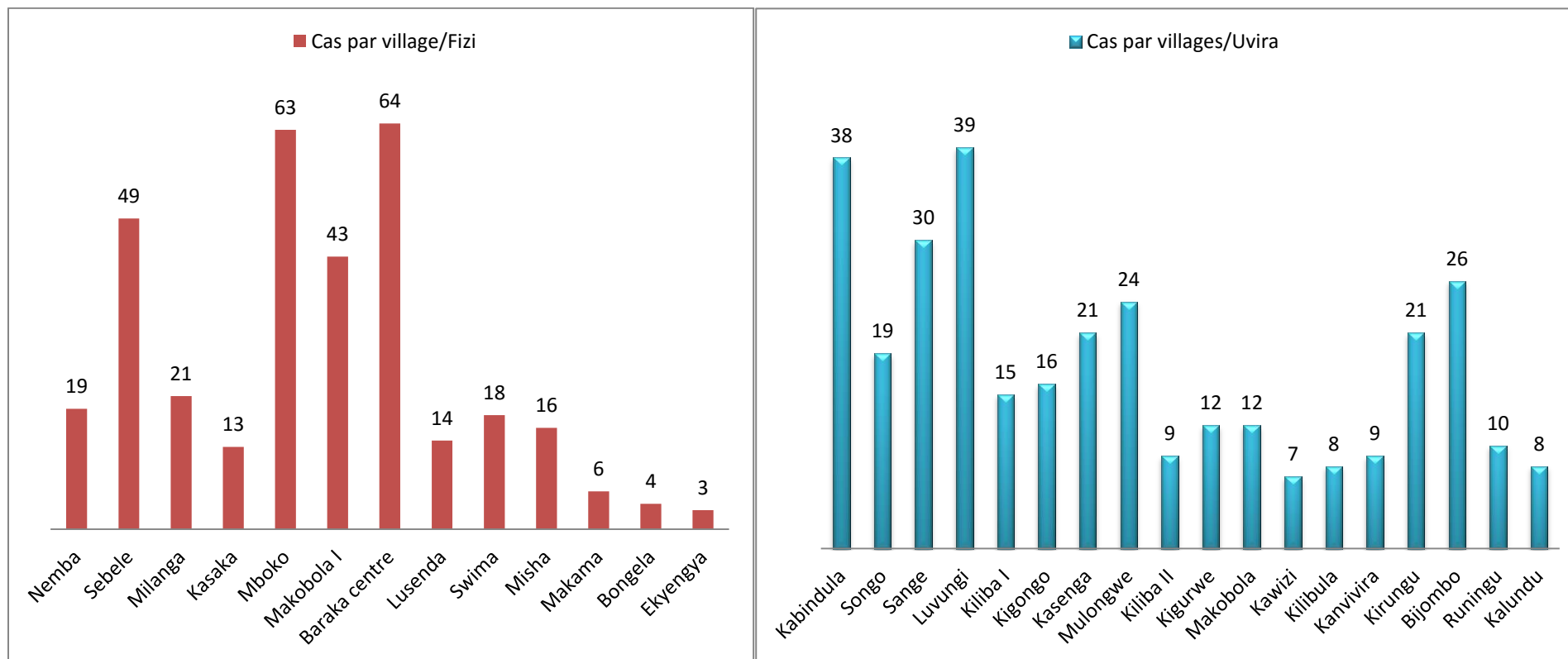
**Commentaires :** Ces deux graphiques expliquent la situation de tendance annuelle sur l'identification des cas par mois et de pourcentage par mois. Soit 100% de cas identifiés par an, janvier compte 148 cas soit 13%, février 88 cas soit 8%, mars 85 cas soit 8%, avril 51 cas soit 5%, mai 56 cas soit 5%, juin 42 cas soit 4%, juillet 181 cas soit 16%, août 103 cas soit 9%, septembre 100 cas soit 9%, octobre 56 cas soit 5%, novembre 61 cas soit 6% et décembre 47 cas soit 5%.

La tendance de monté de cas va de, Juillet avec 181 cas soit 16%, suivi de Janvier 148 cas soit 13%, Août 103 cas soit 9%, Septembre 100 cas soit 9%, Février 88 soit 8%, Mars 85 cas soit 8%, Novembre 61 cas soit 5%, Octobre 56 cas soit 5%, Mai 48 cas soit 4%, Avril 47 cas soit 4% et Juin 39 cas soit 4%.

Les mois le plus accentué sont Juillet avec 181 cas soit 16%, suivi de Janvier 148 cas soit 13%, Août 103 cas soit 9%, Septembre 100 cas soit 9% et trois qui a rapporté moins sont de Mai 48 cas soit 4%, Avril 47 cas soit 4% et Juin 39 cas soit 4%.

**Graphique de tendance de cas par localités et par territoire**

Ces graphiques expliquent la situation de provenance des cas par localités pour la période de toute l'année 2017.



**Commentaires 1 : a) Fizi :** Ce graphique explique la situation de tendance annuelle sur le cas qui ont été identifiés par localités durant une année. Soit 100% de cas identifiés par an, Makobola 43 cas soit 13%, Mboko 64cas soit 19%, Kasaka 13cas soit 4%, Milanga 21cas soit 6%, Sebele 49cas soit 15%, Nemba 19cas soit 6%, Ekyengya 3cas soit 1%, Bongela 4cas soit 1%, Baraka centre 64cas soit 19%, Lusenda 14cas soit 4%, Swima 18cas soit 5%, Misha 16 soit 5%, Makama 6cas soit 2%.

Les localités qui occupent le premier rang sont : Baraka centre 64 cas soit 19%, Mboko 63 cas soit 19%, Sebele 49cas soit 15%, Makobola II 43cas soit 13% et le faible rapportage de cas sont : Makama 6 cas soit 2%, Bongela 4 cas soit 1% et Ekyengya 3 cas soit 1%.

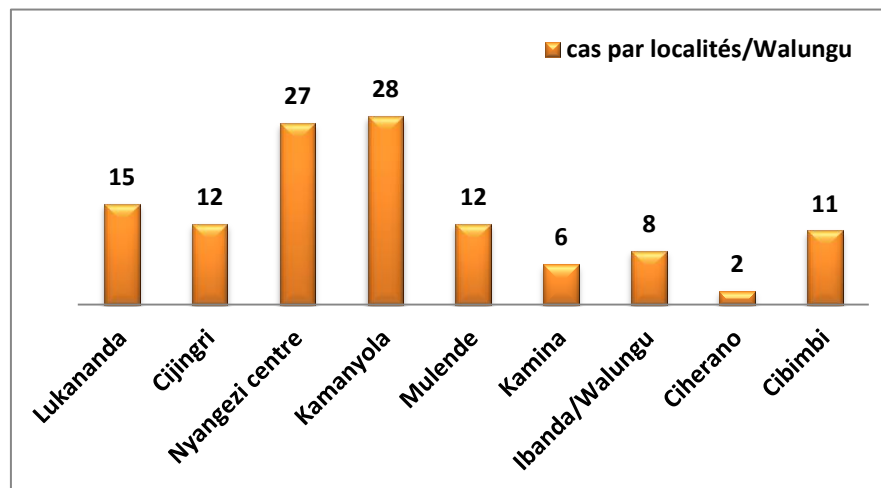
**Commentaires 2 : b) Uvira :** Kalundu 8 cas soit 2%, Ruingu 10 soit 3%, Bijombo 26 cas soit 8%, Kirungu 21 cas soit 6%, Kanvivira 9 cas soit 3%, Kilibula 8 % soit 2%, Kawizi 7 cas soit 2%, Makobola I 12 cas soit 4%, Kigurwe 12 cas soit 4%, Kiliba II 9 cas soit 3%, Mulongwe 24 cas soit 7%, Kasenga 21 cas soit 6%, Kigongo 16 cas soit %, Kiliba I 15 cas soit %, Luvungi 39 cas soit 12%, Sange 30 cas soit 9%, Songo 19 cas soit 6%, Kabindula 38 cas soit 12%.

Les localités du premier rang sont : Luvungi 39 cas soit 12%, Kabindula 38 cas soit 12%, Sange 30 cas soit 9%, Bijombo 26 cas soit 8%, Mulongwe 24 cas soit 7%, Kasenga 21 cas soit 6% et sont suivi de Kalundu 8 cas soit 2%, Kawizi 7 cas soit 2%, Ruingu 10 cas soit 3%, Kanvivira 9 cas soit 3%.

**Commentaires 3 : c) Walungu :** Lukananda 15 cas soit 12%, Cijingri 12 cas soit 10%, Nyangezi centre 27 cas soit 22%, Kamanyola 28 cas soit 23%, Mulende 12 cas soit 10%, Kamina 6 cas soit 5%, Ibanda/Walungu 8 cas soit 7%, Ciherano 2 cas soit 2 %, Cibimbi 11 cas soit 9%.

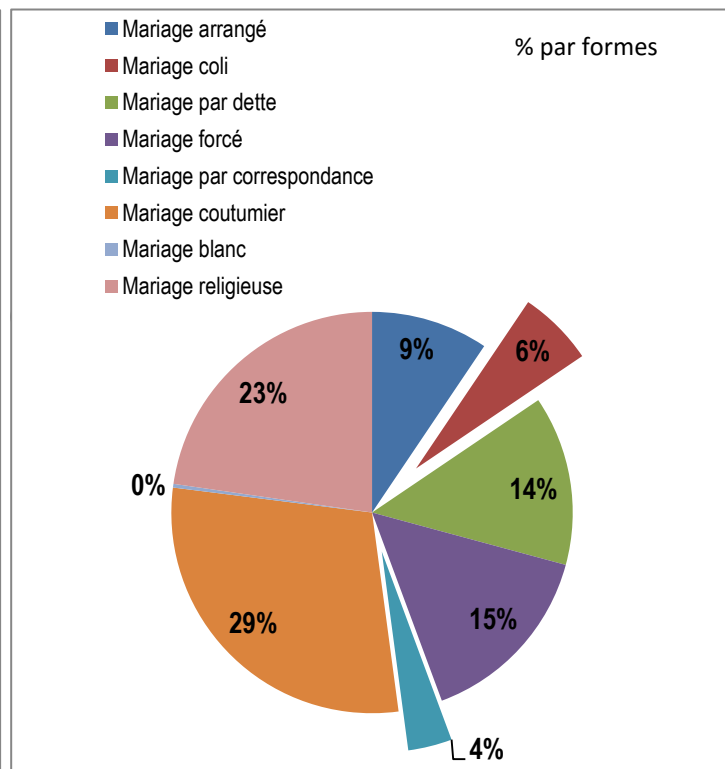
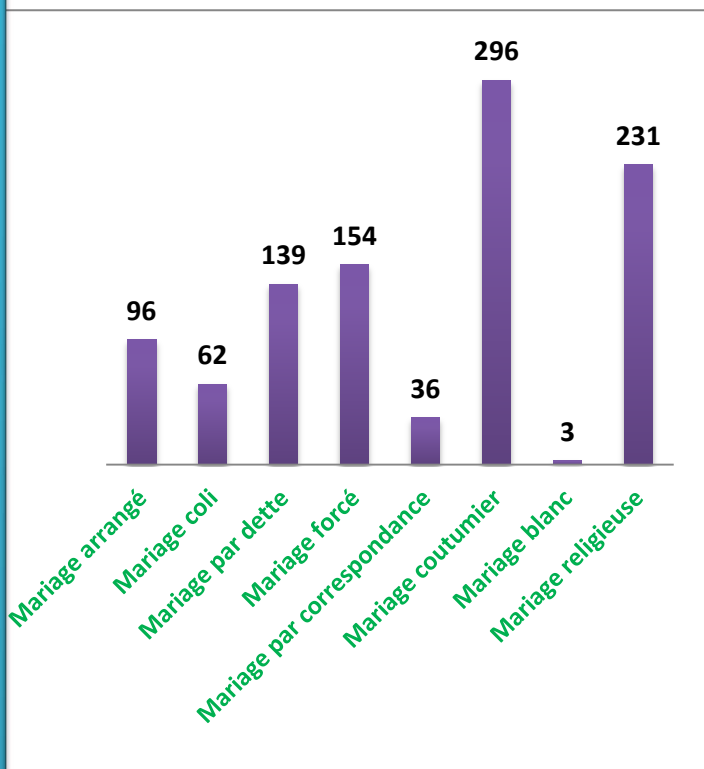
Les localités du premier rang sont : Kamanyola 28 cas soit 23%, Nyangezi centre 27 cas soit 22%, Lukananda 15 cas soit 12%, Cijingri 12 cas soit 10%, Cibimbi 11 cas soit 9%.

Ils sont suivi au second rang avec Ibanda/Walungu 8 cas soit 7%, Kamina 6 cas soit 5%, et en fin Ciherano 2 cas soit 2 %.



**NB :** Les localités le plus affectée et qui ont rapporté plus de cas sont : Baraka centre 64 cas soit 19%, Mboko 63 cas soit 19%, Sebele 49 soit 15%, Makobola I 43 soit 13%, Kamanyola 28 cas soit 23%, Nyangezi centre 27 cas soit 22%, Lukananda 15 cas soit 12%, Cijingri 12 cas soit 10%, Cibimbi 11 cas soit 9%, Luvungi 39 cas soit 12%, Kabindula 38 cas soit 12%, Sange 30 cas soit 9%, Bijombo 26 cas soit 8%, Mulongwe 24 cas soit 7%, Kasenga 21 cas soit 6%. Noter que, ces localités n'est met pas à côté toutes autres villages, territoires, province du pays même si ils ne sont pas listé dans ce paragraphe. Mais nous invitons à tous partenaires, gouvernement de ne pas abandonner cette lutte trop précieuse et rassurante.

**Forme des mariages enregistrés pendant l'année 2017**

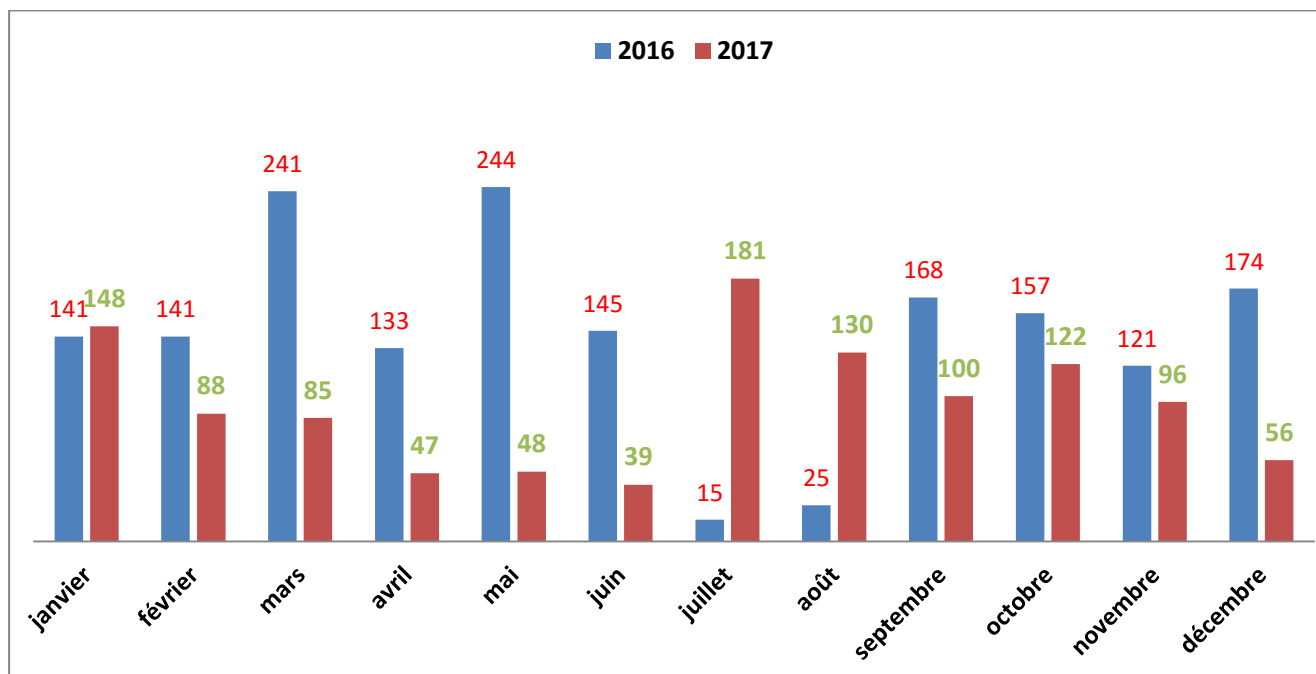


**Commentaires :** Parmi les 1017 cas enregistrés toute l'année 2017, sont repartie comme 96 cas soit 9% de mariage arrangé, 62 cas soit 6% de mariage coli, 139 cas soit 14% de mariage par dette, 154 cas soit 15% de mariage forcés, 36 cas soit 4% de mariages par correspondance, 296 cas soit 29% de mariages coutumier, 3 cas soit 0% de mariage blanc et 231 cas soit 23% de mariages religieux.

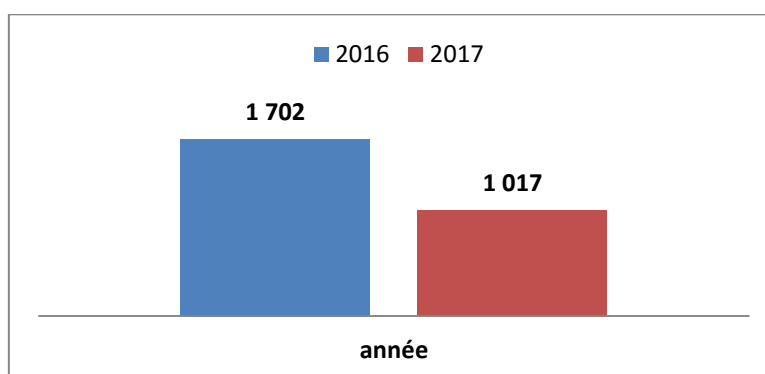
Les mariages coutumiers 296 cas soit 29% et mariages religieux 231 cas soit 23% sont au premier rang et suivi de mariage forcé 154 cas soit 15% et mariage par dette 139 cas soit 14%. Et le mariage par correspondance 36 cas soit 4% et mariage blanc 3 cas soit 0% ont au second rang.

## TENDANCE GENERALE :

Comme il est dit à la page 13 ci-haut cités sur les types et/ou formes des mariages, ARVC a documenté 1 017 cas durant toute l'année 2017, sont liées aux MEPFs sur l'ensemble des territoires est cela sur les jeunes adolescents et adolescentes dont l'âge varie entre 12 à 18 ans.



**Commentaire :** 1 702 cas ont été identifiés pour l'année 2016 et 1 017 cas ont été enregistrés pour l'année 2017, soit 63 % pour l'année 2016 et 37 % pour l'année 2017. Mais la plupart de cas identifiés sont de filles de moins de 18 ans qui sont victimes et à une échelle plus élevée.



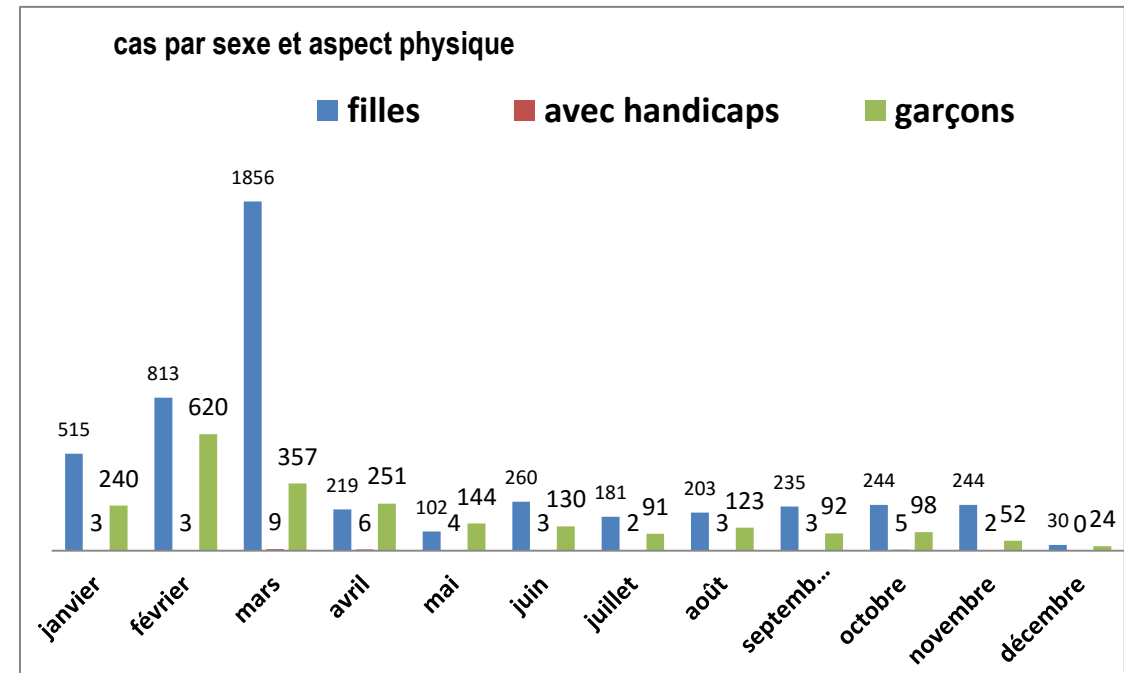
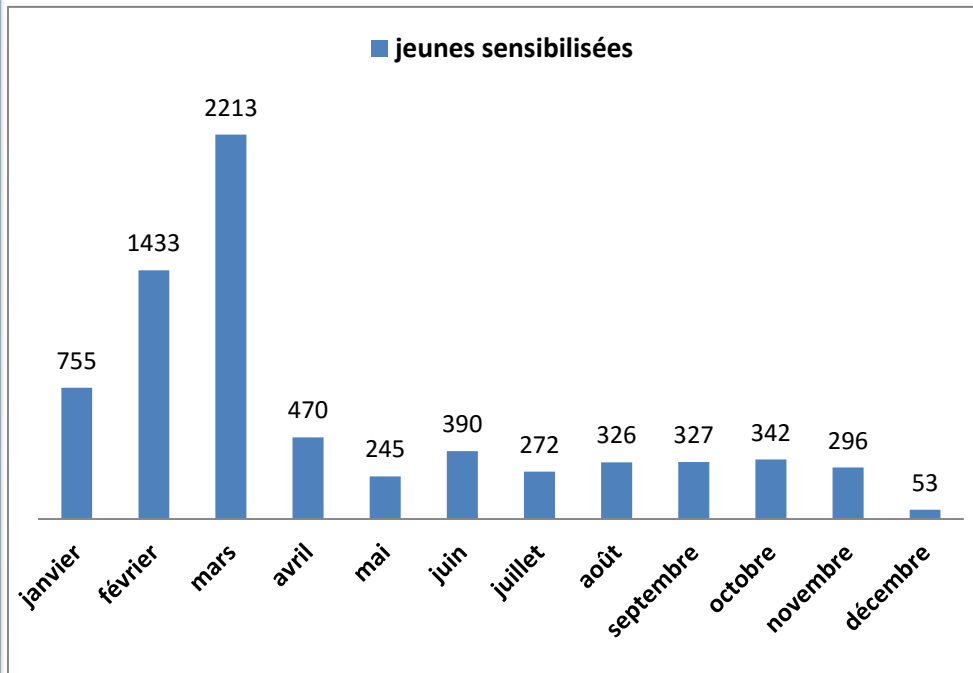
**Commentaire :** Vous allez remarquer que, l'année 2017 a connu une diminution des cas par rapport à l'année passée et cela à une différence de 26%. C-à-d, si on prend 63% on fait soustraire 37% vous trouverez 26%, cependant, il est capital de renforcer les activités des sensibilisations, vulgarisation des lois et textes de lois, accompagnements des VMEPF et celle en risque de MEPF.

## b. Sensibilisation, vulgarisations des textes et lois et plaidoyer

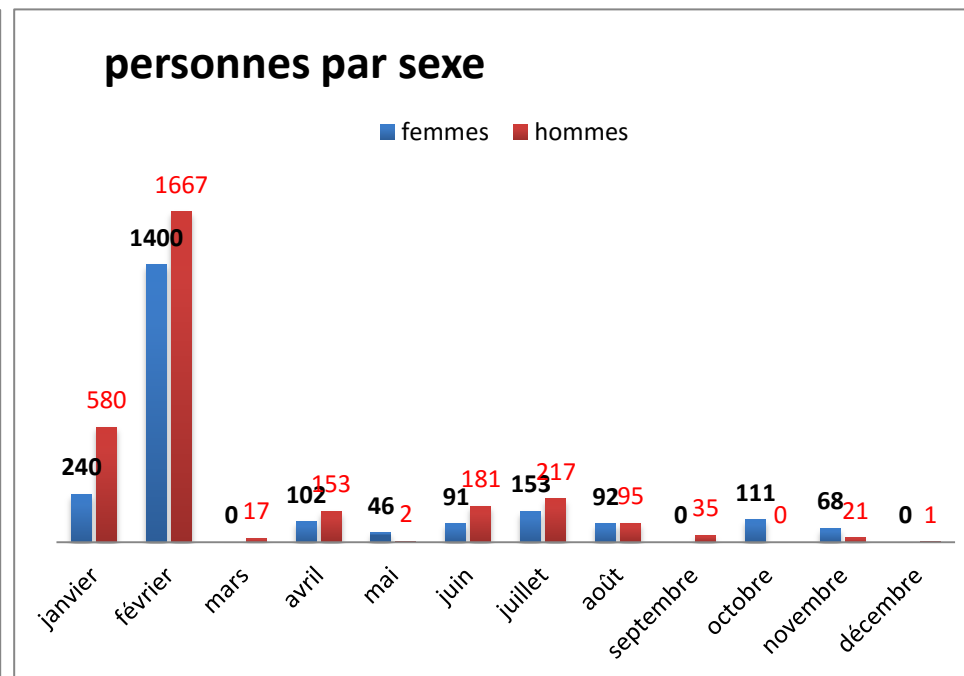
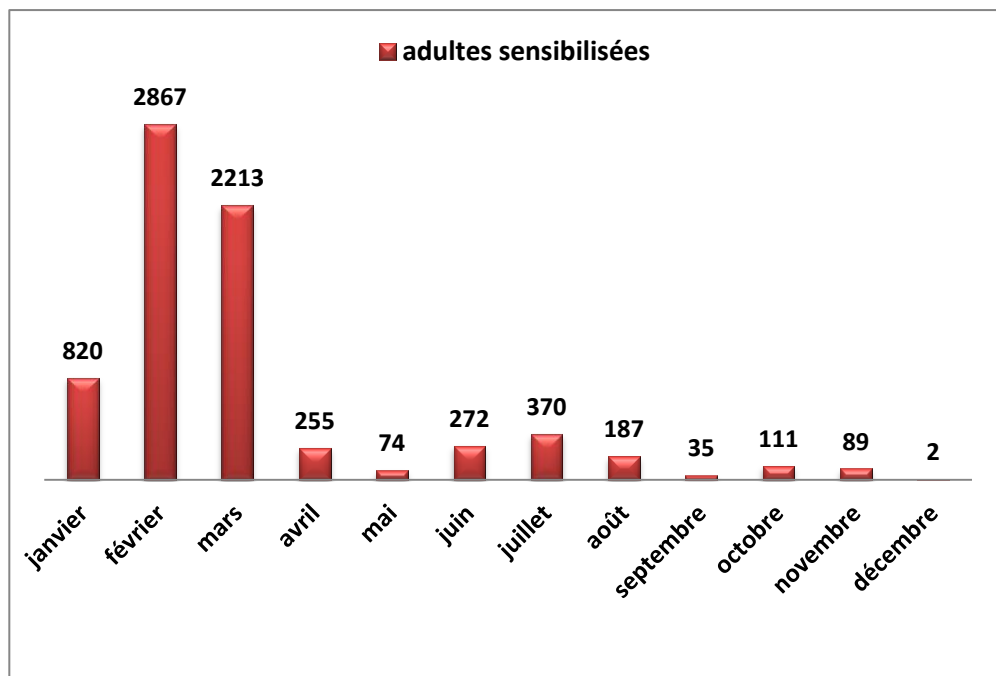
### a : Sensibilisation :

Pour ce faire, ARVC a organisée plusieurs activités de sensibilisation durant cette année soit le 12 mois, dans 3 territoires d'intervention, notamment : Uvira, Fizi et Walungu en province du Sud Kivu en RD Congo. Par ailleurs, dans ce cadre de sensibilisation, nous nous sommes focalisés à toutes les couches, notamment : Sur les jeunes (filles & garçons), parents, leaders religieux, des établissements scolaires de la place, les leaders coutumiers, et d'OSC. Comme vous allez savoir, la lutte contre les MEPF est au centre de nos interventions.

### Statistiques des personnes sensibilisées 2017



**Commentaires :** 7 070 jeunes de 13 à 18 ans ont été sensibilisés pour cette année 2017. Pendant ces activités, 4872 filles ont pris part, 2198 garçons et 43 personnes vivant avec handicaps.



*Commentaires : 5 297 personnes dont 2 303 femmes et 2 994 hommes de 18 à 45 ans ont été sensibilisées pour l'année 2017. Les personnes sensibilisées sont : des leaders religieux, leaders coutumiers, les jeunes (filles & garçons), les parents (hommes & femmes), les organisations de la société civile, les établissements scolaires, les policiers, les chefs des quartiers, les chefs d'avenues et des églises, notamment 8<sup>ème</sup> CEPAC et les Musulmans<sup>#</sup>.*

<sup>#</sup> **Méthode de Contact individuelle** (nous organisons de visite individuelle à domicile pour discuter avec les leaders religieux. Cet échange nous permet de bien d'avoir l'idée, position, et de savoir comment ils peuvent s'impliquer dans la lutte contre le mariage des enfants au sein de leurs églises).

<sup>#</sup> **Méthode Par groupes** (cette approche nous rend pour l'organisation des séances de sensibilisation collective, des ateliers d'échange, des journées de réflexion pour parler de lois existantes, de résolutions et des conventions relatives au droit de l'enfant, causes et des conséquences de mariage des enfants au sein des églises).



De gauche à droite : **Mme AIMEE RAMAZANI Gertrude** lors de la sensibilisation des filles à la journée internationale de la fille du 11 Octobre 2017 dans la salle de réunion de PNMLS Uvira, les jeunes de l'église de la 8<sup>ème</sup> CEPAC Kasenga et le collègue **Jacques BULINDA RUHARARA** de l'organisation ARVC en sensibilisation des jeunes à l'église de 8<sup>ème</sup> CEPAC SIMIRNA à Kasenga.

#### b : Plaidoyers

Au cours de cette année 2017 au mois d'Avril et de mai de l'année 2017, ARVC a organisée 4 séances de plaidoyers en faveur des autorités administratifs dans 3 niveaux à savoir : Au niveau du gouvernement provinciale un plaidoyer dans le sens d'une « **Lettre ouverte adressée au Gouvernement provinciale du Sud Kivu en République démocratique du Congo** », intitulé : « [APPEL URGENT POUR FAIRE CESSER LES MARIAGES D'ENFANTS, MARIAGES PRECOCES ET MARIAGES FORCES DANS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PARTICULIEREMENT DANS LES TERRITOIRES D'UVIRA, FIZI ET WALUNGU ET LE SUD KIVU EN GENERALE](#) » :

Cette campagne de plaidoyer a été tenue au mois d'Avril 2017 et plusieurs parties prenantes ont pris part à sa signature, parmi lesquelles nous citons : les représentants des églises, les représentants des écoles, les organisations de la société civile de Fizi, Uvira et Walungu, la représentation de peuple autochtone (pygmées).

452 personnes ont été touchés par cette campagne, notamment les membres du gouvernement du Sud Kivu, la Division de service genre, femme, famille et enfants de la province du Sud Kivu, les membres de l'administration territoriale d'Uvira, Fizi et de Walungu, les membres des chefferies de Bavira, Bafuliru, Ngweshi, les secteurs (secteur de Tanganyika, Ngandja) ainsi quelques organisations de Nations Unies (UNICEF, UNOCHA... et l'IRC).

### c : Vulgarisation des textes et lois :

#### **- La loi N° 06/018 du juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénale congolais :**

La loi N° 06/018 du 2006 condamne et punit sévèrement les auteurs des violences sexuelle :

- Mariage forcé (1 – 12 ans de prison)
- Mariage d'enfants, mariage précoce (2 – 12 ans de prison)

#### **- La loi N° 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1959 portant code de procédure pénale congolais**

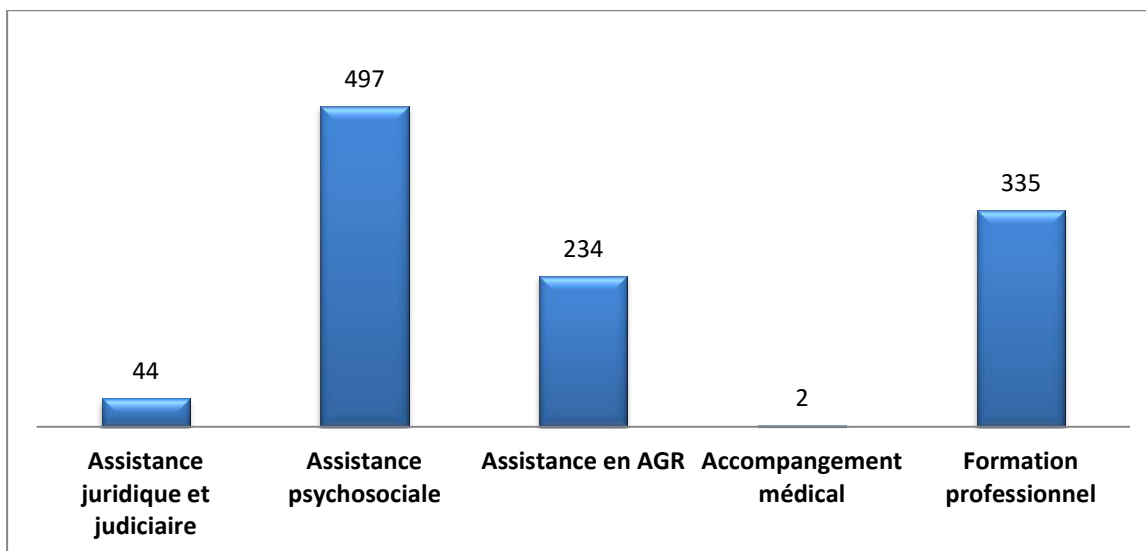
La loi N° 09/001 du 2009 sur la protection de l'enfant interdit et punit :

- Mariage précoce (5 – 12 ans de prison ;
- Paragraphe 6 : Du mariage forcé « Article 174 f » :  
Sans préjudice de l'article 336 du code de la famille, sera puni d'une peine de un à douze ans de servitude pénale et d'une amende ne pouvant être inférieur à cent mille Francs Congolais constants, toute personne qui exercent l'autorité parentale ou tutélaire sur une personne mineure ou majeure, l'aura donnée en mariage, ou en vue de celui-ci ou l'aura contrainte à se marier. Le minimum de peine prévu à l'aliéna 1<sup>er</sup> est double lorsqu'il s'agit d'une personne âgée de moins de 18 ans. »

**Recommandation** : Il est demandé de renforcer des séances d'échanges, ateliers des sensibilisations, des formations, des conférences, des journées des réflexions avec les communautés pour mettre fin aux mariages d'enfants dans la cité d'Uvira.

- Résolutions, dont celle de l'Assemblée générale de nations unies du 19 Décembre 2016 [sur la base du rapport de la troisième commission (A/71/480)] 71/175. Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés ;
- Résolution sur les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés des Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis le 27 et 27 Novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie.

**d . Accompagne et/ou Assistance au VMEPF**



**Commentaires :** Pour ce faire, comme tel que mentionné a ce graphique de la récolte des données sur l'accompagnement des VMEPF, les activités d'assistance psychosociale, des formations professionnelles et des activités génératrice de revenu ont primées notre attention pour l'année 2017.

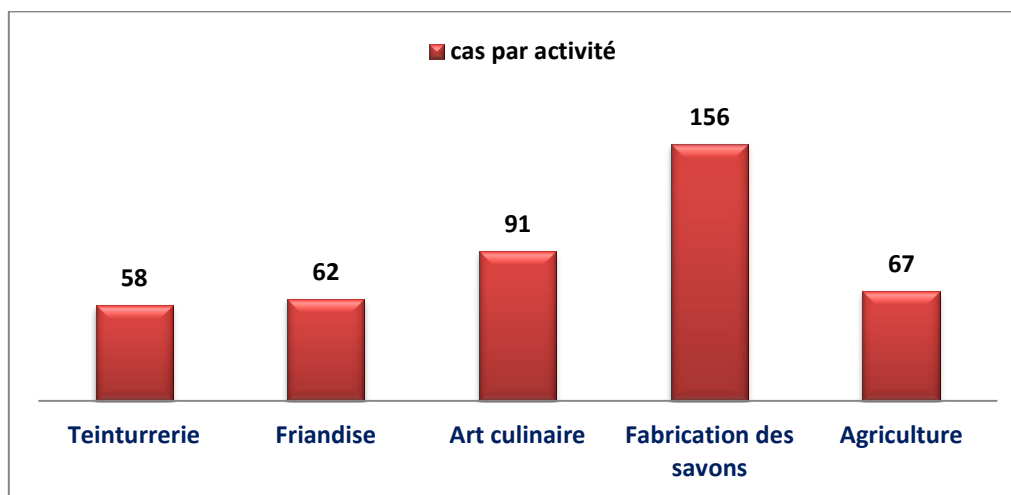
NB : Compte tenu des difficultés énormes observé durant cette période, 66% des personnes ne savent où se rendre ou orienter une VME, MP et ainsi que de violence sexuelle alors que 34% des personnes ont l'idée sur cette question dû mariages d'enfants et précoces. Bien qu'un bon nombre de personnes interrogées n'aient pas connaissance des MEPPs c'est un élément positif qu'ils sachent où orienter les victimes en cas de besoin. Ceci serait une base pour des actions futures de sensibilisation aux références.

**Recommandation :** Qu'ARVC et d'autres partenaires intervenant dans la lutte contre les ME fasse un plaidoyer pour un financement dans l'assistance médicale, psychosociale, scolaire, économique, etc... aux victimes car un grand nombre des filles commencent nombreuse l'année scolaire et finissent moins nombreuses pour différentes causes dont les grossesses précoce et manque de soutien aux parents. Faire un plaidoyer au gouvernement d'accepter les filles qui ont été engrossées de reprendre le bas de l'école.

Et pour faire face à ce défaut, il sera capital qu'ARVC implique toutes les autorités dans la sensibilisation et qu'elle fasse un planning élargie des quartiers et même des villages environnants de la cité.

### Réinsertion des bénéficiaires de l'ARVC

434 personnes ont été formées pour cette fin, et cela dans divers domaines : la fabrication des savons, Art culinaire, la teinturerie et la fabrication de friandise. Après ces formations, quelques bénéficiaires ont été dotés de Kits de réinsertion notamment celles de la fabrication de friandise et de la teinturerie.



**Commentaires :** Les bénéficiaires de ces activités sont des femmes, des jeunes filles et des enfants chef des ménages VMEPF de trois territoires Uvira, Fizi et de Walungu dans la province du Sud Kivu en RD Congo.

## RESULTATS

Au cours de cette année 2017, nous avons réussies à réaliser et activés tous les programmes de prévention et protection, renforcement, des monitoring (recherche et documentation), et accompagnements en vue de mieux participé à l'identification de nouveaux cas, des besoins, des leçons, bonnes pratiques afin de les partager avec les autres intervenants internationaux, nationaux et onusiens ainsi que le gouvernement. L'usage de ces actions est également un fait sans précédent dans les interventions de l'ARVC, car :

- + Nous avons atteint un grand nombre de leaders communautaires (les leaders religieux, coutumiers) et ont été sensibilisés sur la lutte contre les MEPFs à Uvira, Fizi et Walungu ;
- + Dénonciation de cas de MEPF aux autorités, la prise en charge de cas et prêt(e) à être accompagné par notre cabinet ;
- + Nous avons atteint 62 % des jeunes (filles & garçons) ont été sensibilisés dans les églises de la 8<sup>ème</sup> CEPAC et de quelques Musulmans ;
- + 1 017 cas ont été identifiés durant toute l'année 2017 et trouvés un succès ;
- + 442 cas ont été pris en charge dont 58 dans la teinturerie, 62 friandise, 91 art culinaire, 156 fabrication de savons, et 67 dans l'agriculture communautaire par l'ARVC dans trois territoires d'intervention ;

## DIFFICULTES RENCONTREES

**Nous nous sommes heurtés aux difficultés suivantes :**

- Menaces aiguës des agents de l'organisation ARVC suite à leur travail de dénonciation de cas de mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés dans le territoire d'Uvira ;
- L'insuffisance et faible capacité de gestion des menaces et des risques ;
- Mobilisation des ressources inadéquates au niveau de l'organisation ARVC ;
- Insuffisance du professionnalisme et surtout la gestion de mesures de sécurité physique et numérique ;
- Manque des financements qui assurera à mieux réaliser nos projets.
- Les agressions physiques des agents de l'organisation par des hommes en armes inconnus dans leurs domiciles ;
- Pas de moyens de transports permettant de bien mener les activités à bon port.

## QUELQUES DEFIS

Dans l'Est du pays particulièrement Uvira, Fizi et Walungu, les défis les plus importants est celui de garantir la sécurité DDH, prévention et la protection des enfants en luttant contre le MEPF et de renforcer la résilience communautaire en fin de soutenir les enfants déjà victimes. La prévention, accompagnement, la vulgarisation des lois à travers l'éradication de ces fléaux dus ME. Sur l'ensemble des territoires à travers l'ouverture de l'espace démocratique et le respect des droits de l'enfant et des libertés publics pour tous.

Et pour mettre fin à ces défis, il est imparfait de renforcer des actions de sensibilisation, de plaidoyer, d'accompagnements, vulgarisation, monitoring et/ou recherche dans les communautés pour mettre fin aux MEPFs dans l'assemble des territoires de la province du Sud Kivu.

## Recommandation :

Lors de cette année 2017 plusieurs recommandations ont été formulées et adressé au gouvernement, organisation internationale, organisation de Nations Unies et à l'organisation ARVC notamment :

### 1. Au Gouvernement congolais :

Que le gouvernement provincial, central vote une loi qui va exiger aux parents et garçons de continuer à payer les études des filles pendant et après le mariage ; - Vulgariser cette loi dans les communautés, écoles, églises et autres coins pour la connaissance générale ; - Renforcer les sensibilisations dans les écoles, églises sur les dangers de MPF faite aux filles ; - Assurer une gratuité dans tous les cycles primaire, secondaire et même universitaire pour renforcer l'autonomisation des filles en vue de lutter contre le ME ; - Que le gouvernement congolais, ARVC et ONG Internationale sensibilisent les parents, les leaders religieux et leaders coutumiers sur leurs implication total pour mettre fin au phénomène ME et surtout des filles ; - Renforcer des capacités des leaders religieux, coutumiers, parents, jeunesse et de parlement d'enfants sur la lutte contre le ME ;

### 2. Nations Unies :

Appuyer le Renforcement des sensibilisations dans les écoles, églises sur les dangers de MPF faite aux filles ; - Appui les unitives déjà entrepris pour la lutte contre les MPF en RDC en général et particulièrement au Sud Kivu ; - Vulgariser cette lois dans les communautés, écoles, églises et autres coins pour la connaissance générale ; - Accompagner le gouvernement congolais sur l'élaboration de la loi portant et la scolarisation des filles pendant et après le mariage ;

### 3. ONG Internationale :

Appuyer les sensibilisations dans les écoles, églises sur les dangers de mariage précoce et forcé faite aux filles ; - Appui les initiatives déjà entreprise pour la lutte contre les MEs et forcés en RDC en général et particulièrement au Sud Kivu ; - Vulgariser cette loi dans les communautés, écoles, églises et autres coins pour la connaissance générale ; - Accompagner le gouvernement congolais sur l'élaboration de la loi portant et la scolarisation des filles pendant et après le mariage ; - Chercher des financements pour les actions de lutte contre les MEs au Sud Kivu et en RDC en générale ; - Que le gouvernement congolais et ONG Internationale appuyer les parents, les leaders religieux et leaders coutumiers sur leurs implication total pour mettre fin au phénomène MEs et surtout des filles ; - Renforcer des capacités des leaders religieux, coutumiers, parents, jeunesse et de parlement d'enfants sur la lutte contre le MEs ; - Aux ONG Internationale de collaborer étroitement avec les nationale et locale en vue de concentré les interventions commune ;

### 4. Organisation ARVC :

Renforcer les sensibilisations dans les écoles, églises sur les dangers de MPF faite aux filles ; - Appuyer les initiatives déjà entreprise pour la lutte contre les MEPs en RDC en générale et particulièrement au Sud Kivu ; - Vulgariser cette loi dans les communautés, écoles, églises et autres coins pour la connaissance générale ; - Renforcer des plaidoyers aux autorités local, provincial, et centrale sur leur implication total dans la lutte contre les MEPs en RDC ; - Multiplier des séances de sensibilisation dans tous les coins et recoins sur la lutte contre le ME au Sud Kivu ; - Chercher des

financements pour les actions de lutte contre les ME au Sud Kivu et en RDC en générale ; - Vulgariser les instruments juridiques qui favorisent les droits des filles dans les communautés en générale ; - Que le gouvernement congolais, ARVC et ONG Internationale sensibilisent les parents, les leaders religieux et leaders coutumiers sur leurs implication total pour mettre fin au phénomène ME et surtout des filles ; - Encadrer dans l'éducation formelle et informelle aux filles victimes et celles en risque dans des métiers professionnelle pour leurs autonomisations sociale ; - Renforcer des capacités des leaders religieux, coutumiers, parents, jeunesse et de parlement d'enfants sur la lutte contre le MEs ;

## CONCLUSION

Constatant la nécessité d'adopter des nouvelles perspectives créatives en vue de faire progresser les droits des filles, ARVC ouvre des brèches, spécifiquement dans les territoires, à toutes les organisations de la société civile, les gouvernements, les partenaires à la mobilisation communautaire et, surtout à la participation des jeunes filles et garçons à la réalisation d'une étude systématique sur le mariage d'enfants et forcés et l'initiation des actions communes de lutte ; Ce qui contribuera à l'amélioration des connaissances sur le phénomène en RD Congo et au renforcement des stratégies mises en place par ARVC pour éradiquer ce phénomène dû MEPF.

Nos programmes, mis en œuvre avec l'aide de divers partenaires, devront promouvoir la capacité des filles dans l'utilisation de ressources à obtenir des emplois décents, à accumuler des actifs et influencer les institutions et les politiques qui déterminent la croissance et le développement.

L'éducation est l'une des stratégies les plus efficaces pour protéger les enfants contre les MP. Lorsque les filles restent à l'école, un changement d'attitude peut se produire en leur faveur au sein de la communauté. Réciproquement, les filles ayant une formation secondaire ont moins des chances de se marier à un âge précoce. A travers un engagement mondial, la mobilisation de la société civile, une législation et des initiatives individuelles, les filles pourront s'épanouir dans un environnement protecteur et sain.

Nous devons accélérer les progrès et mobiliser des ressources pour que les filles puissent revendiquer leurs droits et réaliser tout leur potentiel.

Présenté par Aide rapide aux victimes des catastrophes ARVC en sigle

